



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 94910

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'autoédition de contenus éducatifs. À l'heure où les éditeurs d'éducation sont mobilisés pour accompagner la réforme des collèges et la réforme de tous les programmes de la scolarité obligatoire pour la rentrée 2016, le partenariat du Réseau Canopé, l'opérateur public du ministère de l'éducation nationale, avec Amazon pour la proposition de l'autoédition de contenus éducatifs suscite des inquiétudes chez les éditeurs et les libraires. La France dispose d'un réseau de plus de 3 000 librairies indépendantes qui animent les territoires qui coopèrent au quotidien avec les écoles, les collèges et les lycées. Il lui demande de ne pas fragiliser ces libraires dans le cadre de la réforme des programmes scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94910

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3042

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)